

# Montréal

## Signification de la signature

La signature institutionnelle, qui s'inspire des armoiries, représente une fleur dont les quatre pétales forment une interprétation graphique des initiales de la Ville de Montréal : V et M.

Au centre, un croisement rappelle que Montréal a toujours été au carrefour des grandes voies de communication et de civilisation.

Les quatre cœurs créés par le jeu des lignes représentent l'attachement des Montréalais et des Montréalaises à leur ville. La ligne ondoyée qui encercle l'ensemble stylisé rappelle que Montréal est une île; la forme à la fois végétale et aquatique exprime la richesse de l'environnement naturel et le souci qu'a la population de le préserver.

Dans le symbole actualisé, la rosace se place à la droite de *Montréal*.

**Ces deux éléments sont indissociables et doivent être utilisés tels quels.**

## Les services corporatifs

Les services corporatifs de la Ville doivent utiliser la signature institutionnelle selon les normes indiquées dans le présent cahier.

**L'identité visuelle des services corporatifs se compose exclusivement de la signature institutionnelle de la Ville de Montréal (A),** laquelle doit apparaître sur tous les outils de communication des services corporatifs.

**A** Montréal 

## Signature ou logotype des arrondissements

L'identité visuelle des arrondissements se compose de la signature institutionnelle de la Ville de Montréal à laquelle s'ajoutent le nom de l'arrondissement (B) et, dans certains cas, un élément visuel distinctif (C).

Il est bon de rappeler que la Ville de Montréal se compose de 19 arrondissements et que ceux-ci possèdent chacun leur identité visuelle.

**B** Rosemont  
La Petite-Patrie  
Montréal 

**C**  Verdun  
Montréal 

~~CSP-MRA~~

~~Montréal ~~

## Les couleurs officielles

### Version couleur

Dans la signature institutionnelle, la **rosace** doit être utilisée **en rouge (Pantone 032)** et la mention **Montréal en noir** tout comme le nom de l'arrondissement.

Montréal 



#### Quadrichomie

Montréal : noir 100 %

Rosace : magenta 91 %, jaune 87 %

#### RVB

Montréal : rouge 0, vert 0, bleu 0

Rosace : rouge 224

### Version noire

Il est également possible d'utiliser la signature institutionnelle tout en noir.

Montréal 

### Version renversée

Pour une impression monochrome (une couleur), il est préférable d'utiliser une version inversée de la signature dans le fond monochrome créé à partir d'un bloc ou prévu dans le concept visuel (A).

A

Montréal 

La signature institutionnelle ne doit pas être utilisée sur un fond n'offrant pas un contraste visuel suffisant (B).

B



## Espace de dégagement

Un espace de dégagement doit être prévu autour de la signature institutionnelle de la Ville. **Par espace de dégagement, on entend la surface minimale requise autour de la signature** pour qu'en tout temps, celle-ci puisse clairement se distinguer des éléments avoisinants.

Cet espace doit toujours être libre de tout élément graphique, slogan, signature graphique promotionnelle ou élément photographique, qui pourrait nuire à la visibilité optimale de la signature institutionnelle. Ces éléments ne doivent jamais être apposés directement au dessus ou en dessous de la signature institutionnelle.

L'espace de dégagement de la signature s'établit à partir de la grille de mesure illustrée ci-contre.



## Dimensions minimales recommandées

Les modèles suivants représentent les dimensions minimales à respecter.



### Petit format

L'exemple suivant représente la **grandeur minimale** à respecter pour tout imprimé de petit format (**A**).



### Format moyen

Format de moins de 9" sur 12" (**B**)



### Grand format

Format supérieur à 9" sur 12" (**C**)

### Très grand format

Format supérieur à 17" sur 22" (**D**)



## Positionnement de la signature pour les documents imprimés

La signature institutionnelle de la Ville de Montréal doit être placée en évidence sur toute communication imprimée.

La signature doit toujours être **centrée au bas de l'imprimé** et apparaître au **recto** de celui-ci (**A**).

Dans certains cas, lorsque le concept graphique de la couverture ou de la page titre de l'imprimé comporte deux ou plusieurs colonnes, il est possible de positionner la signature institutionnelle **au centre de l'une de ces colonnes** (**B**).

L'espace sous la signature doit être libre de tout élément typographique ou visuel.



## Positionnement de l'adresse Internet et des adresses intranet

L'adresse Internet doit être apposée au verso de toutes les publications de la Ville. Elle doit idéalement être centrée au bas de l'imprimé et elle doit être indiquée **sans le « www »**, de la façon suivante, toujours **en minuscules** : ville.montreal.qc.ca (A). Il est possible de compléter l'adresse pour se rendre directement sur le site souhaité (B).

La typographie suggérée est le **Rotis SansSerif** en **12 points**. Toutefois, selon les outils de communication utilisés, la taille de la typographie de l'adresse Internet peut varier.

Si le verso ne peut être utilisé, il faut indiquer l'adresse Internet ailleurs dans la publication et **bien en vue**.

L'adresse Internet ne doit jamais être apposée directement au dessus ou en dessous de la signature institutionnelle de la Ville de Montréal (C).

Les mêmes règles s'appliquent dans le cas des adresses intranet (D).

A

ville.montreal.qc.ca

verso

B

ville.montreal.qc.ca/reemploi

verso

ville.montreal.qc.ca/villemarie

verso

C

~~Montréal   
ville.montreal.qc.ca~~

~~ville.montreal.qc.ca~~

~~Montréal ~~

D

monintranet

verso

Pour plus de renseignements, consultez la section « Normes graphiques » du site intranet du Service des communications et des relations avec les citoyens.